

Grand
Besançon
Métropole**Arrêté du Président
de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole**

DAG.23.08.A31

Publié le : 25/10/2023

OBJET : Désignation de M. Patrick OUDOT aux fonctions de représentant de la Présidente de GBM dans le cadre des réunions de la CCC portant sur le renouvellement de la concession de service public relative à l'exploitation du service public de transport de voyageurs urbains et des services de mobilité du réseau Ginko.

La Présidente de Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM),
Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil de Communauté de GBM en date du 16 juillet 2020 constatant l'élection de Mme Anne VIGNOT en qualité de Présidente de GBM,
Considérant que la Présidente peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, désigner par arrêté son représentant au sein de la Commission des Contrats de Concession,

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. OUDOT Patrick est désigné pour représenter Mme la Présidente à la présidence des réunions de la Commission des Contrats de Concession portant sur le renouvellement de la concession de service public relative à l'exploitation du service public de transport de voyageurs urbains et des services de mobilité du réseau Ginko.

Le représentant de la Présidente à la présidence de la CCC détient, pour cet exercice, tous les pouvoirs de la Présidente.

Article 2 : L'arrêté DAG.20.08.A46 du 24 juillet 2020, désignant Mme Marie-Jeanne BERNABEU pour représenter Mme la Présidente à la présidence de la CCC est temporairement suspendu pour les réunions de la commission des contrats de concession dont l'ordre du jour portera sur le renouvellement de la concession de service public relative à l'exploitation du service public de transport de voyageurs urbains et des services de mobilité du réseau Ginko.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de GBM,
- adressé en Préfecture.

Besançon, le **25 OCT. 2023**

La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
5800 S. DICKINSON AVE.
CHICAGO, ILL. 60637

RECEIVED
OCT 10 1964

FROM
J. H. GOLDSTEIN

TO
R. M. HARRIS

RE
NMR SPECTRA OF
POLYMER SOLUTIONS

PLEASE RETURN TO
J. H. GOLDSTEIN

5800 S. DICKINSON AVE.
CHICAGO, ILL. 60637